



# PINAR ILKKARACAN

## Pour l'honneur de la femme turque



**DROIT DES FEMMES** Cette psychologue a obtenu une réforme sans précédent dans le Code pénal turc. Grâce à elle, plusieurs articles concernant les discriminations sexuelles ont été modifiés. Une minirévolution qui entre en vigueur au mois de juin.

### REPÈRES

**1961:** Naissance à Izmir dans une famille de scientifiques. Son père est chimiste et sa mère biochimiste.

**Années 1980:** Etudiante et psychologue à Berlin. Milite pour que les femmes iraniennes persécutées obtiennent l'asile politique, comme les hommes, en Allemagne.

**1993:** Fondation de Women for Women's Human Rights, une des premières associations féministes en Turquie.

**2001-2004:** Réforme du Code civil et du Code pénal.

**Juin 2005:** Entrée en vigueur de ce code.

Chaque mot, chaque paragraphe a fait l'objet de négociations pointilleuses. Les militantes n'ont cédé sur rien. «C'est une révolution pour le droit des femmes en Turquie», savoure Pinar Ilkkaracan, cofondatrice de l'association Women for Women's Human Rights\*. «Désormais notre corps nous appartient et notre droit à la sexualité est affirmé.» Cette psychologue à la voix douce a été en première ligne pour faire accepter la réforme sur le droit des femmes dans le nouveau Code pénal qui entrera en vigueur début juin. L'ancien, daté de 1926, prenait pour modèle le code mussolinien.

Au dernier étage d'un immeuble moderne d'Istanbul, dans son cabinet de consultation où le soleil s'engouffre, Pinar raconte sa longue lutte face à un gouvernement de tendance islamiste. Retour sur cet exploit, qu'elle considère comme une «des cam-

pagnes féministes les plus réussies du monde».

Déjà en 2001, à l'occasion de la refonte du Code civil, les mouvements féministes avaient remporté une première grande victoire: la fin de la suprématie de l'homme dans le mariage. Encouragée par ce succès, Women for Women's Human Rights s'est attaquée au Code pénal: «Nous avons regroupé des associations et des avocats et recensé tous les articles discriminatoires.» Le comité a passé au crible toutes les références à la chasteté ou à l'honneur. Comme les discriminations entre femme vierge et non vierge, célibataire et mariée dans l'application des peines. Le texte regorgeait de références d'un autre âge. «En un an, nous avons tout réécrit sur le modèle des codes pénaux européens.» Mais, en 2002, le Parti de la justice et du développement (AKP), de tendance islamiste, remporte les élec-

**BALMAIN**  
SWISS WATCHES

a world of elegance



34 diamonds Wesselton  
Fr. 990.- (Prix conseillé)



Fr. 350.- (Prix conseillé)

MISS BALMAIN ARCADE

www.balmainwatches.com  
Info line: +41 (0)32 942 57 42

tions législatives. Le droit des femmes ne fait pas partie de leur programme. «Nous avons cru que c'était perdu. Mais nous avons quand même tenté le tout pour le tout.» Formée au militantisme à Berlin, dans les années quatre-vingt, où elle a obtenu son doctorat de psychologie, Pinar est rentrée en Turquie au début des années nonante: «Je voulais participer à la construction de la démocratie. A mon avis, elle n'existe pas sans les femmes.» Adolescente, elle s'est rebellée contre sa stricte éducation et les interdictions de sortie. Pas question, à 43 ans, de reculer.

Le projet de réforme est envoyé à tous les députés. Une entrevue avec le ministre de la Justice est sollicitée à maintes reprises. «Comme nous n'obtenions aucune réponse, nous avons alerté la presse.» Le battage médiatique a rallié l'opinion publique à leur cause. «Au début, la commission parlementaire chargée de la réforme du Code pénal a refusé nos propositions en bloc. Petit à petit, les articles ont été acceptés. Et sept mois plus tard, la quasi-totalité est passée.» Au moment du vote de la loi en septembre 2004, le gouvernement a tout de même tenté de criminaliser l'adultère. Mais, sous la pression de l'Union européenne, le projet a été abandonné.

#### L'IMPUNITÉ DU LIT CONJUGAL

Aujourd'hui, «la Turquie est dotée d'une législation très progressiste pour le droit des femmes», s'enthousiasme Pinar. Les femmes ont désormais des droits sur leur corps. Les atteintes sexuelles sont reconnues comme des crimes contre leur intégrité et non plus contre leur famille, contre la société ou la moralité publique. Les épouses abusées par leur mari peuvent porter plainte. Avant, l'impunité régnait dans le lit conjugal. Autre progrès: le nouveau Code pénal a supprimé un article qui prévoyait que l'auteur d'un viol soit dispensé de peine s'il épousait sa victime. Le mariage lavant ainsi son «honneur bafoué». De même, un juge ne peut plus prononcer une réduction de peine si un enfant déclare qu'il était consentant lors d'une relation

sexuelle avec un adulte. «Imaginez, dans les histoires d'inceste, la réponse de fillettes de 8 ans à qui on demandait au tribunal: «Etais-tu d'accord pour coucher avec ton père?»

#### UN ÉNORME DÉCALAGE

Enfin, la victoire la plus remarquable concerne les crimes d'honneur. En Turquie, les femmes ont obtenu le droit de vote en 1934, presque quarante ans avant les Suisses. Mais, dans le sud-est de l'Anatolie et dans les bidonvilles d'Istanbul où les paysans ont immigré, la pratique tribale qui consiste à tuer une femme soupçonnée d'avoir souillé l'honneur de la famille existe toujours. «Dans la majorité des cas, les juges ne pourront plus prononcer de réduction de peine pour les auteurs de ces crimes», explique Pinar, qui a conscience du décalage existant

entre l'avancée législative et les mentalités, encore imprégnées de coutumes féodales. «L'an dernier à Istanbul, une jeune femme a été tuée par balle à l'hôpital par ses deux frères. Sa famille avait déjà tenté de l'assassiner car elle avait eu un enfant hors mariage. Sa chambre était gardée par des policiers. Ils ne l'ont pas protégée.»

Sans attendre, Women for Women's Human Rights a pris les devants. L'association a mis en place des stages d'éducation à la citoyenneté et sur la violence domestique dans vingt-huit villes turques. Mais, pour Pinar, le droit des femmes n'a pas de frontière. Le mois dernier, elle a

organisé une rencontre à Istanbul sur les femmes et la sexualité dans les sociétés musulmanes, réunissant des représentants de quarante pays, «y compris d'Indonésie, du Bangladesh et de Malaisie». Son expérience de psychologue dans un centre de femmes battues en Allemagne a déterminé son engagement: «J'ai pris conscience de l'universalité de la violence contre les femmes. J'ai compris que la nationalité, la race, la religion et l'origine sociale n'y changeaient rien. Les guerres s'arrêtent un jour. Pas les violences contre les femmes.»

Laure Marchand

\* Des femmes pour le droit des femmes.

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR D'ELLE

«Mes parents, mon père chimiste, ma mère biochimiste, m'ont encouragée à voyager et à apprendre les langues, mais ils étaient impitoyables quand il s'agissait de sexualité. Ils prétendaient même que la violence des garçons était admissible si elle empêchait les filles d'explorer leur sexualité.»

Son livre de chevet reste *Histoire de la Sexualité*, de Michel Foucault.

A 43 ans, cette célibataire songe à adopter un enfant.